



**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION  
RELATIF A LA SUSPENSION DES ACTIVITES DES PARTIS POLITIQUES ET  
DES ACTIVITES A CARACTERE POLITIQUE DES ASSOCIATIONS**

Suite à l'adoption du décret n°2024-0230/PT-RM du 10 avril 2024 portant suspension des activités des partis politiques et des activités à caractère politique des associations, la Haute Autorité de la Communication (HAC) invite tous les médias (radios, télévisions, journaux écrits et en ligne) à arrêter toute diffusion et publication des activités des partis politiques et des activités à caractère politique des associations.

Le Président de la Haute Autorité de la Communication sait pouvoir compter sur la bonne compréhension de tous.

Bamako, le 11 AVRIL 2024.



Président,

**Gaoussou COULIBALY**  
*Officier de l'Ordre National*